

Étaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, Mme Valérie GROUHEL, adjoints, MM.JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, MARAIS Jean-Claude, CABALLERO Christelle, MOISE Tania, BEUVIER Pascal, TORCHE Thierry, FROMONT Nathalie, JULIEN Laure, BERNIER Yves, MATTE Gérard, Conseillers Municipaux.  
Absent excusé : néant

---

Il n'est pas fait d'observation sur le précédent compte-rendu.

### **ECOLE**

Une pétition relative à des observations émises sur la circulation de la rue des 4-Vents et des préconisations attendues de la part des signataires a été remise au maire. Des observations de la part du directeur d'école ont été également formulées sur la nécessité d'aménager la rue des 4-Vents en vue de réguler le flux des élèves, suite à une décision du Conseil d'Ecole du 06 novembre 2009, en répartissant sur deux accès les entrées et sorties et sécuriser le passage des enfants dans cette rue.

Sur proposition des membres de la commission communale de la voirie, le Conseil Municipal, dans le but de renforcer la sécurité des piétons, accepte dans un premier temps,

- d'instituer une zone 30, qui serait étendue de la rue Armand Charbonnier vers la rue du 11-Novembre direction la poste,
- d'instituer une zone 30 sur la rue des Tisserands. Suite à vote à main levée par 15 votants, par 8 voix pour la signalisation à partir de la rue de la Fabrique et par 7 voix face à l'immeuble des Goëlands, la zone 30 démarrera à partir de l'intersection avec la rue de la Fabrique,
- d'instituer une zone 30 rue des 4-Vents jusqu'à l'intersection des rues Gambetta et Gal de Gaulle
- d'instituer une zone 30 rue Couptry. Par vote à main levée, sur 15 votants, par 9 voix pour mettre la signalisation à partir de la cantine, et par 5 voix à partir de l'intersection de la rue Couptry avec la rue de la Fabrique, il est décidé d'instituer la zone 30 à partir du restaurant scolaire vers le carrefour rue des Tisserands et des 4-Vents

Le service des routes du Conseil Général sera sollicité pour avis sur la mise en place des ces zones en raison de la traversée dans l'agglomération de la voie départementale n°33.

### **HALTE GARDERIE**

Suite à des courriers émanant de 2 familles domiciliées sur le Breil, faisant part de leur souhait de bénéficier des services de la halte garderie de Connerré pour y déposer leurs enfants en bas âge, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ces demandes considérant le coût élevé de la participation financière demandée à la commune et la prise de compétence « Petite Enfance » par la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois au cours du trimestre à venir.

### **DEMATERIALISATION**

#### **MARCHES PUBLICS ET ACTES**

La dématérialisation des marchés publics et des actes transmissibles au contrôle de légalité se traduit par l'utilisation de la voie électronique pour les échanges qui interviennent dans le processus d'achat public et actes soumis au contrôle de légalité.

Devant la volonté du Conseil Général de poursuivre son engagement en faveur du développement durable, et dans le cadre du développement de l'administration électronique, le Conseil Général a décidé de mettre gratuitement à la disposition des acteurs sarthois deux plates formes de service : une première pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, et une seconde pour dématérialiser les marchés publics.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer en partenariat avec le Conseil Général, et avec la Préfecture, les conventions pour valider le principe de la télétransmission et la nature des actes télétransmis.

### **BIBLIOTHEQUE**

Le Conseil Municipal autorise la destruction de 13 livres abîmés de la bibliothèque selon la liste jointe par l'association Familles Rurales, en charge du service de la bibliothèque.

### **TRACTEUR Renault**

Suite à la décision de mettre en vente le tracteur Renault qui n'est plus utilisé et au vu des résultats de consultation des offres de prix, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre fixée à 500€ et plus.

### **Vente bois**

Suite à la décision de vendre la coupe de bois de la parcelle communale située face au terrain de tennis, et suite à l'entretien du Maire avec M. ESNAULT Joël domicilié 12 rue de Bellevue à Nuillé le Jalais qui recherche du bois, le Conseil Municipal décide de laisser en l'état le terrain car M.ESNAULT Joël ne veut pas remettre d'offre chiffrée.

### **SERVICE ASSAINISSEMENT**

#### **Approbation du compte administratif exercice 2009**

Réuni sous la présidence de M.FURON, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par M. Jean-Paul HUBERT, Maire.

### **Approbation du compte de gestion exercice 2009**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2009 arrêté par le receveur municipal.

### **Affectation des résultats de l'exercice 2009**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

#### **Section Investissement**

dépenses réalisées	18.264,33
recettes réalisées	20.092,49
résultat de l'exercice	1.828,16
résultat de clôture de l'ex.précédent	27.159,74
RESULTAT DE CLOTURE	28.987,90

#### **Section d'Exploitation**

dépenses réalisées	24.892,10
recettes réalisées	46.359,49
résultat de l'exercice	21.467,39
résultat de clôture de l'ex.précédent	71.792,70
RESULTAT GLOBAL	93.260,09

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de

- 28.987,90€ en résultat antérieur reporté (c/001) de la section d'investissement
- 93.260,09€ en résultat antérieur reporté (c/002) de la section d'exploitation.

### **Budget Primitif 2010**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les crédits de la façon suivante :

#### **Section d'exploitation**

DEPENSES	128.428€
RECETTES	128.428€

#### **Section d'investissement**

DEPENSES	1.866.668€
RECETTES	1.866.668€

### **ELECTIONS REGIONALES**

En raison du renouvellement intégral des conseils régionaux et des conseillers à l'Assemblée de Corse les dimanche 14, et en cas de second tour, le 21 Mars 2010, il y a lieu de procéder à la constitution des bureaux de vote et des permanences pour ces 2 jours.

#### **Dimanche 14 Mars 2010**

##### **Bureau de vote**

Président :	M.HUBERT
Assesseurs : (3)	MM.FURON, ESNAULT, BEUVIER
Secrétaire : (1)	M.DESCHOOLMEESTER

##### **Permanences**

8h – 10h :	Mme GROUHEL, MM. DESCHOOLMEESTER, BERNIER
10h – 12h :	M.FURON, Mme JULIEN, M.MATTE
12h -14h :	MM.HUBERT, BEUVIER, Mme MOISE
14h - 16h :	Mme CABALLERO, M.TORCHE, Mme FROMONT
16h – 18h :	MM.ESNAULT, JUGE, MARAIS

#### **Dimanche 21 Mars 2010**

##### **Bureau de vote**

Président :	M.HUBERT
Assesseurs : (3)	MM.FURON, ESNAULT, BEUVIER
Secrétaire : (1)	M.DESCHOOLMEESTER

##### **Permanences**

8h – 10h :	Mme GROUHEL, MM. DESCHOOLMEESTER, BERNIER
10h – 12h :	M.FURON, Mme JULIEN, M.MATTE

12h -14h : MM.HUBERT, BEUVIER, Mme MOISE  
14h - 16h: Mme CABALLERO, M.TORCHE, Mme FROMONT  
16h – 18h : MM.ESNAULT, JUGE, MARAIS

## **COMPTE RENDU REUNIONS**

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu des réunions de la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois en date des 11 et 18 décembre 2009.

### **Droit de Prémption Urbain**

Sur proposition des membres de la commission communale « Urbanisme Environnement – Cadre de Vie », le Conseil Municipal décide de ne pas user du Droit de Prémption Urbain sur les parcelles cadastrées section A n°630 et 1310.

Il prend acte de la non utilisation du droit de préemption urbain, dans le cadre de la délégation donnée au maire, pour les parcelles cadastrées section A n°479 et 480.

### **INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Au vu du dossier présenté par le GAEC PLAIS Frères dont le siège social est situé au lieudit « le Perray » au Breil sur Merize, pour la réorganisation et l'augmentation d'un élevage porcin (spécialisation en engraissement label rouge)

Prenant en considération les modifications qui portent sur

- la construction d'un bâtiment de 144 places d'engraissement standard sur caillebotis (1salle) soit 120 places d'engraissement en label rouge
- la conversion de l'ancien post sevrage sur paille en 168 places label
- la prise en compte de 26,39 hectares supplémentaires d'épandage sur le territoire.

Les aménagements se traduisant par une augmentation de 5,7% de l'effectif et une diminution de la production annuelle en unités NPK,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'émet pas d'observations sur le projet soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Séance levée à 22 heures.

Prochaine séance : Mardi 02 Mars 2010